

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL961

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 290, substituer au mot: "servie", le mot: "allouée".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.